

La chenille processionnaire, un hôte indésirable



Avec la hausse de température liée aux changements climatiques, la chenille processionnaire, nuisible pour l'homme, les animaux et les arbres, ne cesse de gagner du terrain. Voici comment réagir pour enrayer l'invasion de ces insectes rampants.

Comment se protéger ?

Les Agences Régionales de Santé préconisent d'adopter les réflexes suivants :

- Ne pas s'approcher et ne pas toucher les chenilles ou de leur nid, en particulier les enfants ;
- Ne pas se promener sous les arbres porteurs de nids ;
- Porter des vêtements longs en cas de promenade en forêt ou près d'arbres infestés ;
- Eviter de se frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade ;
- Bien laver les fruits et les légumes de son jardin ;
- Eviter de faire sécher le linge à côté d'arbres infestés ;
- En cas de suspicion d'exposition aux chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

Comment lutter contre ?

Ne prenez pas de risques inutiles et n'intervenez pas vous-même !

Si vous remarquez des chenilles processionnaires **sur le domaine public**, contactez la mairie
Si vous constatez leur présence **dans votre (co)propriété**, contactez un professionnel agréé.
Si le phénomène se produit sur le terrain de **logements sociaux**, contactez votre bailleur.